

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 11 mars 2021

Date de convocation : 3 mars 2021
Date d'affichage : 3 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 32
Nombre de voix exprimé : 39

L'an deux mille vingt et un et le onze mars,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Pierre AUBOIS, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, Alain DE VILLEBONNE, Mariane DOMEIZEL, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Philippe EGG, Mylène GARCIN, Alain GOUIRAND, Alain GUEYDON, Marc JAUBERT, Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOL, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Karine MOURET, Jacques NATTA, Josiane PANATTONI, Michel PARTAGE, Joëlle RICHAUD, Gregory RISBOURG, Jean-Louis ROBERT, Nicolas SALERNO, Catherine SERRA, Michel SIMOS et Bernadette VITALE,

Procurations de : Géraud DE SABRAN PONTEVES à Mylène GARCIN, Emilie BASTIE à Jean-Marc BRABANT, Valérie GRANGE à Marc JAUBERT, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND à Michel PARTAGE, Josiane GIRAUDON à Catherine SERRA, Richard ROUZET à Jean-Louis ROBERT.

Absents et excusés : Romain BRETTÉ, Anne-Marie DAUPHIN

Madame Nathalie LE BOUC est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-017

Budget général 2020 – Vote du Compte Administratif

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-1, L. 2121-31 et L. 612-12 ;

Vu l'instruction budgétaire M14 applicable aux EPCI ;

Vu la délibération n°2020-017 du 5 mars 2020 adoptant le budget primitif 2020 de COTELUB ;

Vu l'arrêté du Président n°2020-028 du 12 juin 2020 pour utilisation des dépenses imprévues du compte 020 (Investissement), valant décision modificative n°1 ;

Vu la délibération n°2020-075A du 5 novembre 2020 approuvant la décision modificative n°2 ;

Vu la délibération n° 2020-082 du 10 décembre 2020 approuvant la décision modificative n°3 ;

Vu la décision du Président n°2021-001 du 7 janvier 2021 pour utilisation des dépenses imprévues du compte 022 (Fonctionnement), valant décision modificative n°4,

Vu la délibération n°2021-004 du 28 janvier 2021 approuvant l'état des restes à réaliser 2020 à reporter en 2021,

Considérant que les résultats de l'exercice 2020 ont été présentés par le comptable public,

Considérant qu'il convient d'examiner et d'approuver les résultats d'exécution du budget de l'exercice 2020

Monsieur le Président donne lecture du compte administratif du budget général de COTELUB de l'exercice 2020, dressé par Monsieur le Président et présentera le budget de l'exercice clos ainsi que toutes les pièces administratives qui s'y rattachent.

Les résultats du compte administratif 2020 se présentent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020	14 004 922.08 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020	12 836 711.78 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020	1 168 210.30 €
RESULTAT REPORTÉ DE 2019	2 010 043.89 €
RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT 2020	3 178 254.19 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020	1 207 965,96 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020	2 086 988,71 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2020	- 879 022.75 €
RESULTAT REPORTÉ DE 2019	3 378 645.63 €
RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT 2020	2 499 622.68 €

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, Monsieur le Président, après avoir répondu aux questions, sort de la salle au moment du vote.

Monsieur le Président de séance propose au conseil communautaire :

- De constater que les équilibres par chapitres globalisés, par section, ainsi que le résultat global de clôture sont en adéquation avec le compte de gestion,
- De dire que les opérations sont régulières,
- D'approuver et voter le compte administratif 2020
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Oui l'exposé de Monsieur le Président de séance et en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **Constate** que les équilibres par chapitres globalisés, par section, ainsi que le résultat global de clôture sont en adéquation avec le compte de gestion,
- **Dit** que les opérations sont régulières,
- **Approuve et vote** le compte administratif 2020
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

39 voix POUR

UNANIMITE des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRNOVITCH

Président

